

Fiche signalétique

N° FS : 992

Numéro de téléphone national en cas d'urgence 613-996-6666

Numéro de téléphone international en cas d'urgence 613-996-6666

Informations téléphoniques 905-840-2640

Informations téléphoniques internationales : 905-840-2640

Woodstream Canada Corporation
25 Bramtree Court, Unit 1
Brampton, ON L6S 6G2

SECTION I : IDENTIFICATION DES MATIÈRES

Numéro/format du produit : 04-5104CAN 4 litre (New)

Nom commercial : 4L TOPGUN RTU

Synonyme : Concentré Topgun 18,0%

Description : Herbicide Liquide Concentré

Composition chimique : Concentré Liquide

Licences réglementaires : N° d'enregistrement PRMA 29343

SECTION II : INGRÉDIENTS

<u>Ingrédient(s) dangereux</u>	<u>% PAR POIDS</u>	<u>N° CAS</u>	<u>OSHA/TWA</u>	<u>PEL/STEL</u>	<u>ACGIH/TWA</u>	<u>TLV/STEL</u>
Acide pélargonique	<9,0	S/O	NE	NE	NE	NE
Acide caprique	<9,0	S/O	NE	NE	NE	NE

SECTION III : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Point d'ébullition : 170 °C

Viscosité : 17,4

Tension de vapeur (mm Hg) : Indéterminée

Odeur : Faible odeur de saindoux

Densité de vapeur (air = 1) : Indéterminée

Densité relative (eau = 1) : 0,9853

Densité apparente : 8,22 lb/gal.

Pour cent, volatil par pourcentage de volume : Indéterminé

Point de congélation : Indéterminé

Taux d'évaporation (xylène = 1) : Indéterminé

Solubilité dans l'eau : Soluble

État physique : Liquide

Apparence : Liquide blanc

pH : 3,95

SECTION IV : DANGER D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Point d'éclair (méthode) : >212 °F

Cote de santé NFPA : 1

Température de combustion spontanée : Non applicable

Cote d'incendie NFPA : 1

Limite inférieure d'explosivité : Indéterminée

Taux de réactivité NFPA : 0

Limite supérieure d'explosivité : Indéterminée

Matériel d'extinction : Mousse antialcool, dioxyde de carbone, poudre

Produits de combustion

dangereux : Oxydes de carbone

Lutte spéciale contre les incendies :

SECTION V : DANGER POUR LA SANTÉ

Déclaration générale : Cette matière n'est pas considérée dangereuse en vertu du CFR 29, 1910.1200. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Limite d'exposition professionnelle : Voir section II

Effets d'une surexposition : Aucun prévu

Cancérogénicité : Aucune répertoriée selon OSHA, NTP ou IARC.

Effets chroniques : Aucun prévu

Limites d'exposition récréative : Voir section II

Effets possibles sur la santé : Aucun prévu

Toxicité orale aiguë : >5 000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : >2 000 mg/kg

Toxicité par inhalation aiguë : >5 mg/litre

Irritation oculaire : Irritation disparaissant en 8 à 21 jours

Irritation cutanée : Grave irritation à 72 heures

Sensibilisation : Non sensibilisateur

Voie d'entrée Symptômes/Effets d'une surexposition

Peau	Aucun prévu
Inhalation	Aucun prévu
Yeux	Aucun prévu
Ingestion	Aucun prévu

Premiers soins

Laver abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin.

Exposer la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle, un bouche-à-bouche de préférence. Consulter un médecin.

Maintenir les paupières ouvertes et rincer avec un jet d'eau doux et régulier pendant 15 minutes. Consulter un médecin.

Si le produit est avalé, boire immédiatement de grandes quantités d'eau. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. Consulter un médecin.

SECTION VI : RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Chaleur excessive

Matières à éviter : Concentré de suppléments minéraux (engrais), puissants agents oxydants, acides

Danger de décomposition : N'aura pas lieu

Conditions à éviter : Chaleur excessive

Danger de polymérisation : N'aura pas lieu

Conditions à éviter : Chaleur excessive

SECTION VII : PROCÉDURES EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT

Procédures à suivre en cas d'émission

ou de déversement : Rincer abondamment à l'eau, puis essuyer à l'aide d'une vadrouille.

Méthode d'élimination des déchets : Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et nationaux.

Méthode d'élimination du produit : ÉLIMINATION DES PESTICIDES : Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit peuvent être éliminés sur le site ou sur un site d'élimination des déchets approuvé.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Si vide : Ne pas réutiliser le contenant. Le jeter à la poubelle ou le mettre au recyclage, le cas échéant.

Si partiellement rempli : Appeler l'organisme de gestion des déchets solides local pour obtenir les instructions relatives à l'élimination. Ne jamais verser du produit non utilisé dans un égout ou un dispositif d'évacuation intérieur ou extérieur.

SECTION VIII : PRÉCAUTIONS SPÉCIALES

Protection respiratoire : Normalement, aucune mesure d'ingénierie ne devrait être nécessaire; si l'inspection en hygiène industrielle montre que les limites d'exposition professionnelle risquent d'être dépassées, utiliser appareil respiratoire homologué NIOSH avec des cartouches de protection contre les produits chimiques organiques, la poussière ou le brouillard.

Gants de protection : Le port de gants de protection (en nitrile) est recommandé

Protection oculaire : Recommandée pour éviter que la substance n'entre directement en contact avec les yeux

Vêtements de protection : Pas nécessaire

Aération : Pas nécessaire

Autre matériel de protection : Pas nécessaire

Note concernant la protection : Les informations de protection personnelle fournies dans cette section sont fondées sur des informations générales concernant une utilisation et des conditions normales. En cas d'utilisation ou de conditions spéciales ou inhabituelles, il est recommandé de consulter un expert, un hygiéniste industriel ou autre professionnel qualifié.

SECTION IX : PRÉCAUTIONS SPÉCIALES :

Conservation et manipulation : CONSERVATION DES PESTICIDES : Conserver uniquement dans un endroit frais et sec, inaccessible aux enfants et aux animaux domestiques. Protéger du gel et de la chaleur. Conserver le contenant hermétiquement fermé pour empêcher l'évaporation. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture et les aliments pour animaux lors du stockage et de l'élimination.

Autres précautions : Conserver à l'abri de la chaleur, hors de portée des enfants. Le mode de conservation ou d'élimination ne doit pas contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux. Ne pas réutiliser le contenant.

Note de précaution : Aucune

SECTION X : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Cette substance peut être dangereuse pour les invertébrés aquatiques. Ne pas appliquer directement dans l'eau, ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de nettoyage.

Évolution dans l'environnement : Non persistant

SECTION XI : TRANSPORT

DESCRIPTION DES DANGERS DOT

Nom d'expédition DOT : Marchandise destinée aux consommateurs
Numéro d'identification : S/O
Classification/Division des dangers DOT : Quantité limitée
Groupe d'emballage : S/O
Instructions d'emballage : 49 CFR 173.156, 306
Instructions spéciales : S/O
Plaque : Aucune
N° de guide d'intervention d'urgence : Aucune
Classification de cargo-surface aux É.-U. : Voir le manuel de la NMFTA

CLASSIFICATION IATA

Nom d'expédition IATA :
Numéro d'identification : S/O
Classification/Division de danger IATA :
Groupe d'emballage : S/O
Instructions d'emballage en vrac IATA : Voir le manuel de la IATA
Notes d'expédition IATA : Voir le manuel de la IATA

CLASSIFICATION IMO

Nom d'expédition IMO :
Numéro d'identification : S/O
Classe/Division de danger IMO :
Groupe d'emballage : S/O
Notes d'expédition IMO : Voir le manuel de la IMO
Instructions d'emballage en vrac IMO : Voir le manuel de la IMO
Catégorie d'arrimage IMO : Voir le manuel de la IMO

SECTION XII : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Titre SARA III : Non réglementé
Classification de produit SARA : Déclaration non requise sauf en cas de dépassement de la quantité seuil de planification.
Effets aigus : S/O
Effets chroniques : S/O
Incendie : S/O
Réactivité : S/O
Génération de pression : Non générateur de pression
Catégories de danger 311/312 : S/O
Ingrédients à déclaration obligatoire 313 : S/O
Réglementation TSCA : Aucune répertoriée
Réglementations des États : Dans les états des États-Unis d'Amérique tels que la Pennsylvanie, le New Jersey, la Californie, le Vermont, le Massachusetts et Rhode Island, il est possible que tous les composants de ce produit soient répertoriés; consulter les exigences réglementaires de l'Etat spécifique pour plus d'informations.
Déclaration de la proposition 65 : Aucune répertoriée
Classification européenne :

SECTION XIII : AUTRES INFORMATIONS

Mémo : Bien que les informations et recommandations indiquées dans ce document soient en toute connaissance de cause exactes au moment de la publication, Woodstream Corp. ne formule aucune garantie à cet effet et dénie toute responsabilité de confiance à ce document.

Date de préparation de la FS : 06/20/2014
Remplace la date : 07/05/2011

Contact : Mark Mongiovi
Département : Affaires réglementaires